Association « Riverains Clos de Lapanty »

** rue Lazare Carnot

45400 Fleury Les Aubrais

Objet : Préserver le quartier historique et pavillonnaire Lazare Carnot, Joie, Danton, Arago à Fleury Les Aubrais.

Monsieur,

En plus des demandes dans notre document précédent (FLA 02, voir pièce jointe), nous avons deux remarques à ajouter.

RECONSTRUCTION D'APRES-GUERRE :

Nous demandons que la maison numéro 22 rue Danton à Fleury-les-Aubrais (voir photo en pièce jointe), caractéristique de la « Reconstruction d'après-guerre », soit repérée au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme sur le plan de zonage. Nous demandons aussi, le même repérage pour toutes les maisons du quartier historique et pavillonnaire Lazare Carnot, Joie, Danton, Arago, construites à la même période.



22 rue Danton, source : Google

L'article L151 19 du code de l'urbanisme indique : « le règlement peut identifier et localiser […] et délimiter des quartiers, ilots, immeubles bâtis […] à protéger, à conserver […] pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural […] ».

Les maisons de la « Reconstruction d'après-guerre » ont une architecture particulière.

Les maisons de la « Reconstruction d'après-guerre » appartiennent maintenant à l'Histoire, dans ce quartier. Ce quartier, situé à côté de la gare de Fleury-les-Aubrais, fut partiellement détruit par les bombardements de la guerre 39-45.Ces bombardements visaient la gare.

Ainsi, pour ces motifs, les maisons de la « Reconstruction d'après-guerre » peuvent et doivent désormais être repérées au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme sur le plan de zonage.

Dans l'Orientation d'Aménagement et de Programmation Patrimoine, pages 64 et 65 les maisons de l'après-guerre sont nombreuses (57) dans ce quartier. Sur les plans de l'OAP, ce sont les maisons colorées dans les deux bleus les plus clairs (voir photos et légendes).





Extrait de l'OAP Patrimoine, source : orleans-metropole.fr

Ces maisons s'ajoutent aux maisons, nombreuses, déjà repérées comme « maisons, villas du 19ème siècle, Belle Epoque, Art déco » pour constituer le quartier historique et pavillonnaire Lazare Carnot, Joie, Danton, Arago. C'est à l'évidence un quartier à préserver, à protéger. C'est le but de l'ensemble de nos remarques.

PERTE DE TERRITOIRES CONCERNANT LA ZONE PAVILLONNAIRE ET HITORIQUE :

Dans notre document précédent (FLA02), il faut intégrer deux territoires supplémentaires, transférés du secteur pavillonnaire et historique UGa (UR 1 dans le PLUM) vers UF 1 (zone du Faubourg Bannier), dans le PLUM, avec passage de l'emprise au sol de 35% à 70% et passage de 40% à 10% de surface de pleine terre…

Les parcelles concernées sont AD 271, 272, 273, 274, bordant la rue Arago, au sud, et deux grandes parcelles au sud de la rue Arago (AD 251 et AD 502).

Il faut donc ajouter, cette perte supplémentaire, de 6 parcelles, dans le chapitre intitulé « Avec le PLUM, la situation s'aggrave »

Dans le chapitre intitulé « Mesures à prendre pour protéger le quartier historique et pavillonnaire », il faut ajouter la nécessité de rendre ces territoires à la zone pavillonnaire et historique UGa. La perte de ces territoires doit aussi être intégrée dans le paragraphe « réchauffement climatique »

Enfin dans la conclusion, le paragraphe numéro 1 devient : « Nous demandons en particulier, la réintégration au tissu pavillonnaire et historique », soit à la zone UR-1 du PLUM :

-des 9 parcelles du site Martin Pouret,

-des 11 parcelles, au nord de la rue Danton,

- -des 4 parcelles bordant la rue Arago,
- -des deux grandes parcelles au sud de la rue Arago,

-des 12 maisons (rue Danton et impasse des Vinautières) et de 2 maisons rue de Joie, dont le caractère pavillonnaire et historique a été démontré précédemment.

La perte de 14 maisons et de 26 parcelles est en effet une atteinte évidente pour le secteur pavillonnaire et historique. »

Respectueusement,

A Fleury Les Aubrais, Le 17 octobre 2021.

Les membres du bureau de l'Association Riverains Clos de Lapanty